



Pour la cité humaine - Les droits du piéton

7, rue Major Martin – 69001 LYON

Association déclarée à la Préfecture du Rhône depuis 1975

Date : le 30 décembre 2016

Rédacteur : Pierre RAUZADA
Co-président des Droits du piéton
pierre-henri.rauzada@orange.fr
www.pietons69.e-monsite.com

Objet : triple recul inadmissible.

Lyon 5e Adt – Fiche 20 A

A l'attention de monsieur Bertrand JABOULEY
Adjoint au Maire du 5e Adt

Monsieur,

Très pris depuis quelques mois par mes activités professionnelles mais aussi associatives, c'est avec beaucoup de « retard » que je vous écris sur ce sujet précis.

Même s'il est trop tard, je tiens véritablement à vous signifier un très réel mécontentement de ma part.

Au mois de janvier de cette année, je vous ai adressé la Fiche N°20 pour demander la restitution d'un petit chemin piétonnier, autrefois existant, situé rue des Estrées (photo page 3).

Ce petit chemin piétonnier avait été supprimé à cause de travaux de rénovation concentrés sur le chevet de la cathédrale Saint-Jean.

Les travaux terminés, les mobiliers urbains autrefois installés et qui permettaient ce petit chemin piétonnier n'avaient pas été réinstallés.

Vous m'aviez alors répondu et je vous cite que « une réflexion est en cours sur ce secteur très contraint. Il y a un véritable problème de stationnement PMR. C'est pourquoi rien n'est fait actuellement en termes de mobilier urbain tant que la localisation de cette place PMR n'est pas actée ».

Et puis, je n'ai plus eu le moindre courriel de votre part. Plus aucune information.

On aurait pu se rencontrer sur le terrain pour voir ensemble où installer une place de stationnement pour Personnes à Mobilité Réduite.

Et je le reconnais, j'ai mis de côté cette Fiche N°20.

Or, il y a peu de temps, je suis passé à cet endroit et l'aménagement qui a été acté par vous et réalisé par la VTPCN m'a mis en colère (photo page 3).

En effet, je le dis tout net : cet aménagement est **un triple recul**.

Tout d'abord, c'est **un recul pour les piétons**.

Il y avait autrefois un cheminement piétonnier protégé de la circulation automobile par du mobilier urbain. Certes, je reconnais volontiers que la vitesse des véhicules n'est pas très rapide à cet endroit mais les piétons doivent marcher sur la chaussée où ils ne sont pas prioritaires.

Et, durant les travaux de rénovation qui ont duré fort longtemps, j'ai vu de nombreuses fois, et l'ai d'ailleurs vécu moi-même, les piétons être obligés de s'écarter pour laisser passer les voitures ou camionnettes. Alors qu'auparavant, ils marchaient tranquillement car ils étaient protégés.

Puis, c'est **un recul pour les Personnes handicapées**.

En effet, alors que les Services de Voirie de la Métropole aménagent sur tout le territoire métropolitain des stationnements sécurisés sur surface plane et avec un enrobé très lisse, on a ici un stationnement en pente et en plus un sol fait de pavés, que ce soit pour le conducteur ou le passager-avant.

Ceci constitue un vrai inconfort et même un danger pour les Personnes handicapées, surtout quand il pleut ou quand il gèle comme actuellement.

Enfin, c'est incontestablement **un recul patrimonial**.

Comment ne pas voir que ces 4 places de stationnement pour automobiles et camions défigurent le beau chevet de la cathédrale quand on prend du recul pour avoir une vision globale ?

Je ne comprends d'ailleurs pas pourquoi les Architectes des Bâtiments de France, d'habitude si prompts à sauvegarder le patrimoine, acceptent un tel scandale visuel !

Au-delà de ce triple recul, si vous m'aviez demandé de venir sur place vous proposer un endroit pour créer du stationnement pour PMR, vous savez très bien que j'aurais accepté votre invitation.

Et je vous aurais proposé de créer non pas une place mais **deux places de stationnement pour PMR**. Tout simplement :

- là où un trottoir est occupé constamment par du stationnement totalement illégal de voitures ou même de camions de livraison.

- là où le sol est très droit et lisse, et donc sécurisé pour les Personnes handicapées véhiculées.

- là où les piétons ne seraient pas gênés par ce stationnement puisque cette partie de trottoir est « saillante » sur la chaussée.

→ à savoir, le trottoir jouxtant l'espace de livraison situé vraiment tout près, quai Romain Rolland, au droit du commerce vendant des pianos.

D'où mon très réel mécontentement.

Je vous adresse, Monsieur l'Adjoint au Maire, mes salutations.

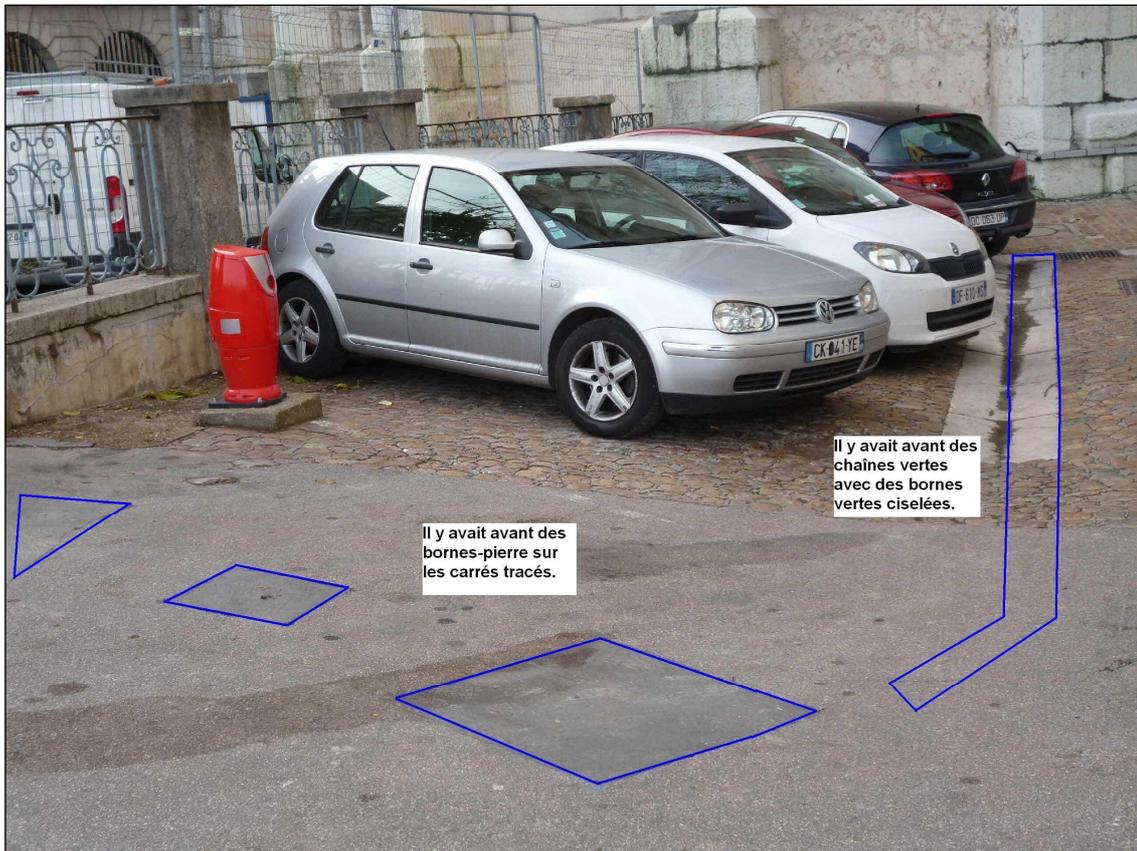
Pierre RAUZADA

Copie pour information :

- Conseil de quartier « Quartiers Anciens »
- Association Renaissance du Vieux-Lyon
- Association Vivre au Vieux-Lyon
- Association CARPA
- Association Point de Vue sur la Ville
- Progrès Quartiers
- Site Internet des DDP

Fiche N°20 en date de janvier 2016

Avant les travaux de rénovation de la cathédrale, un petit chemin piétonnier protégé permettait aux piétons d'aller (ou de venir) en toute tranquillité jusqu'au jardin archéologique.



Les travaux de rénovation sont ici terminés.

Le stationnement provisoire a été conservé.

Cela constitue un triple recul : pour les piétons, pour les Personnes à Mobilité Réduite, pour le Patrimoine.

